

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 063-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0325

Déposée le: 10.03.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Daetwyler (Saint-Imier, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Aménagement des zones 30, la créativité est-elle possible?

La population d'Orvin a rappelé récemment que le trafic routier traversant la localité était problématique : le village est sous protection et la route principale est étroite. Les milieux politiques régionaux et les services cantonaux compétents sont unanimes à admettre qu'un trafic d'environ 4 300 véhicules par année pose problème dans un tel contexte.

Une première mesure avait été prise voici quelques années avec la mise en place d'une zone 30. Toutefois, il apparaît qu'il n'est pas possible d'avoir des passages pour piétons dans les zones 30, sauf près des écoles.

Or, toutes les zones 30 ne répondent pas aux mêmes besoins et ne sont pas comparables. Les besoins sont en effet totalement différents suivant que l'on se trouve sur des routes de quartier, avec un trafic strictement local, et sans fonction de passage, ou sur une route de traversée de localité qui a également une fonction de transit.

On doit donc admettre que des normes tout à fait pertinentes dans des zones 30 « classiques », soit dans des routes de desserte de quartier, peuvent ne pas répondre aux besoins dans des cas tels que celui d'Orvin, unique dans le Jura bernois.

1. Serait-il envisageable de disposer d'une plus grande marge d'appréciation dans la conception des zones 30 ? Il semble en effet que même dans une zone 30, des passages pour piétons soient justifiés sur la route principale d'une localité.
2. Quelle peut être la marge de manœuvre ? Un projet pilote pourrait-il être envisageable ? Peut-on attendre de l'ouverture de la part des services de la Confédération ?